

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N°AT_2024_4632
Arrêté Temporaire

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DU MUR DE SOULÈVEMENT - 40 BOULEVARD DE L'ATLANTIQUE 50100 - SARL BRIEN

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,

VU l'arrêté n°AP_2024_0413 du 18 octobre 2024 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

VU la demande de SARL BRIEN pour le compte du Cabinet PRIEUR en date du 17 décembre 2024, CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

ARRÊTE DU 06 AU 17 JANVIER 2025 DE 8H A 17H

ARTICLE 1 – BOULEVARD DE L'ATLANTIQUE

La piste cyclable sera barrée au droit des travaux, le temps des travaux.

Le trottoir sera neutralisé, et un dévoiement piéton devra être mis en place par l'entreprise.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

N° SIRET entreprise : 789 594 462 00028

ARTICLE 2 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par SARL BRIEN (5 route des Forges – Bolleville 50250 La Haye), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté et si besoin un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint
Pierre-François Lejeune**

Publié le 20/12/2024



Conformément au règlement de voirie du 29 mars 1989.
Signalisation de chantier suivant instructions interministérielles partie VIII.
Réunions de coordination tous mardi 14h00 site des Fourches à Octeville.
Les demandes d'autorisation doivent être déposées à la cellule gestion du domaine public 15 jours. minimum avant le démarrage des travaux dernier délais le vendredi avant midi.

Nom : TB
Date : 17.12.24

Signature :

Publié le 20/12/2024

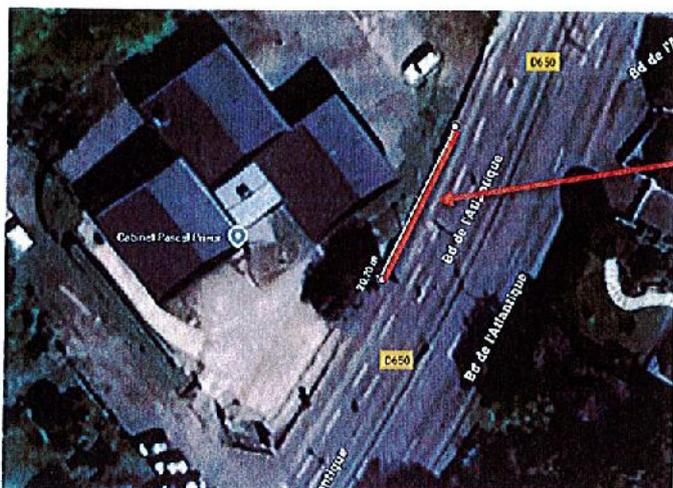


Fiche annexe au formulaire AOC

Pour explications complémentaires ou schémas (installation de chantier par exemple)

Date :
16/12/2024

Objet :
Démolition et reconstruction d'une partie du mur de soutènement



Demande de suppression du trottoir et d'une Voie de la piste cyclable, pour travaux de Maçonnerie sur le mur de soutènement. (Sur environ 20ml)

